

Facilitez-vous l'impôt :  
**www.impots.gouv.fr**

Renvoyez un exemplaire de votre déclaration  
au centre des impôts de votre domicile  
**au plus tard le 4 avril.**  
Affranchissez suffisamment votre lettre.

## ÉTAT CIVIL DU OU DES DÉCLARANTS (écrivez en lettres majuscules)

### VOUS

### CONJOINT \*

MONSIEUR  MADAME  MADEMOISELLE

MONSIEUR  MADAME  MADEMOISELLE

<input type="text"/>	◀ NOM ▶	<input type="text"/>
<input type="text"/>	◀ NOM DE NAISSANCE ▶	<input type="text"/>
<input type="text"/>	◀ PRÉNOMS ▶ (dans l'ordre de l'état civil)	<input type="text"/>
<input type="text"/>	◀ NOM D'USAGE ▶ (facultatif)	<input type="text"/>
<input type="text"/>	◀ DATE DE NAISSANCE ▶	<input type="text"/>
Dép <sup>t</sup> <input type="text"/>	Commune (ou pays si né(e) à l'étranger) ◀ LIEU DE NAISSANCE ▶	Dép <sup>t</sup> <input type="text"/>
		Commune (ou pays si né(e) à l'étranger) <input type="text"/>

Si vous déposez une déclaration pour la première fois, cochez la case ci-contre

sinon, indiquez votre n° FIP :

Vous trouverez ce numéro sur votre déclaration de revenus ou votre avis d'imposition de l'année dernière. Son indication facilitera le rapprochement des acomptes ou mensualités que vous aurez payés avec l'impôt dû.

**Pour les couples mariés :** Madame, si vous souhaitez voir figurer votre nom de naissance sur nos courriers, veuillez cocher la case ci-contre

\* ou partenaire du PACS

## SITUATION ET CHARGES DU FOYER FISCAL

N'oubliez pas de remplir le cadre A, page 2.

Si vous élevez seul(e) votre ou vos enfants : complétez le cadre B, page 2.

Si vous avez des personnes à charge (autres que les enfants rattachés) : complétez le cadre C, page 2.

Si un ou plusieurs de vos enfants majeurs ou mariés demandent leur rattachement : complétez le cadre D, page 2.

## REDEVANCE AUDIOVISUELLE

Si, au 1<sup>er</sup> janvier 2005, aucune de vos résidences n'est équipée d'un appareil récepteur de télévision, cochez la case :  Ø RA

## ADRESSE AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2005

Pour que votre taxe d'habitation soit bien établie et pour vous éviter de recevoir une demande complémentaire, merci de compléter le cadre ci-dessous.

Si vous avez déménagé après le 1<sup>er</sup> janvier 2005, indiquez votre nouvelle adresse au bas de la page 2, ainsi vous recevrez sans difficulté votre courrier.

APP <sup>t</sup> N° <input type="text"/>	ÉTAGE <input type="text"/>	ESCALIER <input type="text"/>	BÂTIMENT <input type="text"/>	RÉSIDENCE <input type="text"/>	NBRE DE PIÈCES <input type="text"/>
N° ET RUE <input type="text"/>					
CODE POSTAL <input type="text"/> COMMUNE <input type="text"/>					
À ce domicile, vous êtes : <input type="checkbox"/> propriétaire <input type="checkbox"/> locataire <input type="checkbox"/> occupant à titre gratuit NOM DU PROPRIÉTAIRE <input type="text"/>					

## ADRESSE AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2004

APP <sup>t</sup> N° <input type="text"/>	ÉTAGE <input type="text"/>	ESCALIER <input type="text"/>	BÂTIMENT <input type="text"/>	RÉSIDENCE <input type="text"/>	NBRE DE PIÈCES <input type="text"/>
N° ET RUE <input type="text"/>					
CODE POSTAL <input type="text"/> COMMUNE <input type="text"/>					

Si vous déposez également une déclaration n° 2042 C,

cochez la case ▶

À \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_ 2005  
Signature du ou des déclarants :

Votre n° de téléphone : \_\_\_\_\_

Votre adresse électronique : \_\_\_\_\_

**Pour payer vos impôts en toute tranquillité, choisissez le prélèvement automatique**  
Connectez-vous sur **www.impots.gouv.fr** ou sur Minitel au service « 36 16 Trésor » (0,16 € la minute) ou contactez votre trésorerie

Services gestionnaires

Situation et charges du foyer fiscal

Éléments pour la taxe d'habitation





## 6 CHARGES ET IMPUTATIONS DIVERSES

- CSG déductible calculée sur les revenus du patrimoine (voir notice) ..... DE
- Pensions alimentaires versées à des enfants majeurs non comptés à charge ..... } 1<sup>er</sup> enfant . GI   
 } 2<sup>e</sup> enfant . GJ
- Pensions alimentaires versées à d'autres personnes (enfants mineurs, parents...) ..... GP
- Déductions diverses ..... DD
- Sommes à ajouter au revenu imposable (CSG déductible accordée à tort, reventes de titres SOFICA...) ..... GH

Nom, adresse du bénéficiaire de votre versement et détail du montant versé

Pensions alimentaires

Déductions diverses

## ÉPARGNE RETRAITE : PERP et produits assimilés (PREFON, COREM et CGOS)

## • Détermination du plafond de déduction pour les revenus 2005

Cotisations versées en 2004 aux régimes obligatoires d'entreprise de retraite supplémentaire « article 83 », PERCO et, pour leur montant total ou partiel, celles versées aux régimes ou contrats facultatifs de retraite « Madelin » et « Madelin agricole » (voir notice)

Vous QS   
 Conjoint \* QT   
 Personne à charge QU

## • Épargne versée en 2004

Cotisations ou primes

Rachats de cotisations

Plafond de déduction\*\*

Vous RS  SS  PS

Conjoint\* RT  ST  PT

Personne à charge RU  SU  PU

\* ou partenaire du PACS

\*\* Inscrire ligne PS, PT ou PU le montant du plafond auquel vous avez droit (voir notice).

## 7 CHARGES OUVRANT DROIT À RÉDUCTION OU CRÉDIT D'IMPÔT

- Dons effectués à des organismes d'aide aux personnes en difficulté (Maximum 422 €). Joignez les reçus UD   
 UE
- Dons autres que ceux de la ligne UD. Joignez les reçus  
 • Œuvres reconnues d'utilité publique ou fiscalement assimilées en matière de dons ; œuvres d'intérêt général ; financement des partis politiques, campagnes électorales UF   
 UG
- Report des versements 2003 ..... XS
- Cotisations syndicales des salariés et pensionnés. Joignez les reçus  
 Vous AC  Conjoint\* AE  Personnes à charge AG   
 AD  AF  AH
- Sommes versées pour l'emploi de salarié(s) à domicile... DF   
 Joignez les justificatifs  
 • Si vous-même, votre conjoint\* ou une des personnes à votre charge, est titulaire, par exemple, de la carte d'invalidité d'au moins 80 % (voir notice), cochez la case ci-contre. Joignez une copie de la carte DG
- Dépenses d'accueil dans un établissement pour personnes âgées dépendantes  
 CD  1<sup>re</sup> personne CE  2<sup>e</sup> personne
- Frais de garde des enfants de moins de 7 ans au 31-12-2004. Joignez les justificatifs GA  GB  GC
- Enfants à charge poursuivant leurs études : indiquez le nombre d'enfants concernés  
 Collège : EA  Lycée : EC  Enseignement sup. : EF
- Part d'épargne des primes d'assurance-vie (contrats à cotisations périodiques conclus du 1-1-96 au 4-9-96). Joignez les certificats GY
- Primes des rentes survie. Contrats d'épargne handicap. Joignez les certificats GZ
- Prestations compensatoires  
 • Sommes versées en 2004 ..... WN   
 • Sommes totales décidées par jugement en 2004 ..... WO   
 • Report des sommes décidées en 2003 ..... WP
- Dépenses d'acquisition d'équipements, de matériaux ou d'appareils réalisées en 2004 ..... WI   
 • Équipements pour personnes âgées ou handicapées (voir notice). Joignez les factures ..... WJ
- Intérêts des prêts à la consommation (contrats conclus à compter du 1-5-2004) ..... UH

Nom et adresse du ou des bénéficiaire(s) de votre versement (détail du montant versé)

Salarié(s) à domicile (case DF)

Versements indiqués en CD et CE

Frais de garde (cases GA, GB et GC)

## 8 AUTRES IMPUTATIONS, REPRISES DE RÉDUCTIONS D'IMPÔT, CONVENTIONS INTERNATIONALES, DIVERS

- Personnes domiciliées en France percevant des revenus de l'étranger (cf. déclaration n° 2047)  
 Revenus autres que ceux déclarés § 1, 2 et 4, à prendre en compte pour le calcul du taux effectif d'imposition TI
- Revenus étrangers soumis en France à l'impôt sur le revenu et imposables à la CRDS TL
- Revenus étrangers imposables en France et ouvrant droit à un crédit d'impôt égal au montant de l'impôt français correspondant à ces revenus TK
- Personnes non domiciliées en France  
 Revenus de sources française et étrangère à prendre en compte pour le calcul du taux moyen d'imposition TM
- ÉLUS LOCAUX : indemnités de fonctions soumises à la retenue à la source (cf. notice). Vous BY  Conjoint CY
- Plus-values en report d'imposition non expiré ..... UT
- Reprises de réductions ou de crédits d'impôt ..... TF

- L'un ou les deux déclarants ont perçu des revenus en provenance d'organismes internationaux, de missions diplomatiques ou consulaires, exonérés d'impôt en France non pris en compte pour le calcul du taux effectif (ligne TI) : cochez la case ci-contre ..... FV

- Vous ou l'un des membres de votre foyer fiscal ou une personne rattachée à votre foyer avez souscrit un contrat d'assurance-vie auprès d'un organisme établi hors de France : cochez la case ci-contre ..... TT

- Vous ou l'un des membres de votre foyer fiscal ou une personne rattachée à votre foyer avez ouvert, utilisé ou clôturé à l'étranger, au cours de l'année 2004, des comptes bancaires ou assimilés : cochez la case ci-contre ..... UU

9 YF  YG  YH  YK  YT  YU  YV  YW  YZ

## AUTRES RENSEIGNEMENTS ou SOUSCRIPTION DE LA DÉCLARATION POUR UNE AUTRE PERSONNE

En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 dite « Informatique et libertés », vous pouvez accéder aux données vous concernant, sous réserve que cela ne porte pas atteinte à la recherche des infractions fiscales, et les faire rectifier, sous réserve des procédures du code général des impôts et du livre des procédures fiscales. Les demandes sont à adresser au centre des impôts dont vous relevez. Les données portées sur les déclarations de revenus sont utilisées pour la gestion de l'impôt sur le revenu, de la taxe d'habitation et de la redevance de l'audiovisuel. Elles sont rapprochées des déclarations relatives à l'impôt de solidarité sur la fortune. Les organismes chargés de la gestion d'assurance vieillesse, d'allocations familiales, de régime complémentaire et du contrôle des cotisations des professions indépendantes sont, sur leur demande, destinataires d'informations issues du traitement de la déclaration de revenus de leurs seuls allocataires, pensionnés ou assurés.